



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/723
9 novembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-deuxième session
Points 31 et 115 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/42/L.16

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felix ABOLY-BI-KOUASSI (Côte d'Ivoire)

1. A sa 24e séance, le 9 novembre 1987, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/42/27) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/42/L.16. Les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.
2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/42/SR.24).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/42/L.16, il faudrait ouvrir au chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 un crédit supplémentaire de 104 000 dollars.
4. Les représentants de l'Afghanistan et d'Israël ont fait des déclarations pour expliquer leur position.